

Projet de loi Agriculture et Alimentation

L'AVENIR DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS SE JOUE AUJOURD'HUI

L'ANIA APPELLE A UN RESPECT DE L'ESPRIT DES ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION

Paris, le
30/05/2018

Le Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, vient d'être voté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale.

Cette loi est majeure pour la filière alimentaire dont l'avenir se joue aujourd'hui : pour les agriculteurs et les distributeurs, mais aussi pour les plus de 17 000 entreprises alimentaires françaises, maillon central de cette filière.

Après quatre années consécutives de guerre des prix qui ont abouti à une destruction de valeur de près de 4 milliards d'euros, il est en effet urgent de rééquilibrer le rapport de forces actuel et de recréer en France les conditions d'une compétitivité retrouvée permettant aux entreprises d'investir, d'innover et exporter, tout en s'adaptant aux nouvelles attentes des consommateurs.

Cette loi répond avant tout aux objectifs des Etats généraux de l'alimentation voulus par le président de la République : recréer de la valeur pour mieux la répartir, afin de pouvoir fournir aux consommateurs une alimentation toujours plus saine, plus sûre, plus durable, et accessible à tous. Notre conviction profonde est qu'il y a un préalable indispensable : celui de redonner de la valeur à notre alimentation et de recréer de la confiance, d'abord entre les acteurs, puis avec le consommateur.

Oui, nous partageons l'ambition d'une alimentation toujours meilleure. L'ANIA s'est d'ailleurs pleinement engagée lors des Etats généraux, et vient de publier le **manifeste « 1000 jours pour manger mieux »**, action coordonnée sans précédent qui précise les engagements des entreprises alimentaires vers plus de qualité, encore plus de sécurité et de durabilité, pour tous les consommateurs. Cette démarche de progrès continu sera consolidée à fin octobre 2018.

Oui, il est nécessaire de revaloriser l'agriculture et le secteur agroalimentaire français, de retrouver le chemin de la croissance, de la compétitivité, de la fierté de produire ce qu'il y a de plus essentiel : ce qui nous nourrit.

Oui, il est indispensable de rééquilibrer les relations entre tous les acteurs de la filière alimentaire, sans oublier les entreprises alimentaires, qui ne doivent pas constituer un maillon sacrifié.

Nous avons entendu le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, qui, en portant cette loi fondatrice pour l'avenir de notre filière, a démontré sa volonté de traduire dans la législation l'état d'esprit des Etats généraux de l'alimentation.

Après des semaines de débats, les députés ont souhaité aller plus loin pour sécuriser davantage le revenu des agriculteurs. **Mais tant que les entreprises alimentaires, qui subissent la guerre des prix et sont fragilisées par le déséquilibre du rapport de forces actuel, ne parviendront pas à valoriser leur offre, fruit de leur travail et de leurs investissements, auprès des distributeurs, la « marche en avant des prix », voulue par les Etats généraux de l'alimentation, ne fonctionnera pas !**

Le décrochage de compétitivité de la filière alimentaire est majeur, notamment par rapport à nos partenaires européens. La France a ainsi vu sa valeur ajoutée décrocher de 14.5% en 10 ans, pendant que la zone Euro dans son ensemble générerait 13.5% de valeur ajoutée.

Nous avons de fortes attentes pour une entrée en vigueur rapide du dispositif prévu par la loi. Nous avons entendu la volonté du gouvernement et du rapporteur de porter des mesures sur les concentrations à l'achat, **sur les nécessaires contreparties et la réponse formelle des distributeurs à l'offre du fournisseur.** Sans ce rééquilibrage, c'est toute la négociation du prix en marche avant qui sera fragilisée.

Et cela ne doit pas faire oublier qu'une partie des enjeux ne se joue pas en France mais au niveau européen et mondial et que la meilleure garantie du revenu des agriculteurs, c'est une meilleure compétitivité de toute la filière.

Enfin si chacun des débats sur une alimentation saine et durable est légitime, si chacun ambitionne que la France soit pionnière sur la montée en gamme et les attentes sociétales, on ne peut pas ignorer que **la multiplication successive de nouvelles règles franco-françaises amène progressivement à faire de la France un îlot à part dans l'Union européenne et le marché unique.** Bien loin des déclarations visant à plus d'harmonisation entre européens, bien loin des engagements répétés contre la surréglementation.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Contacts presse

Association Nationale des Industries Alimentaires, 9 boulevard Malesherbes, 75008 Paris

VFC RP – Valérie Langlois / vlanglois@vfcrp.fr / 01 47 57 67 77

ANIA – Sarah Fornier / sfornier@ania.net / 06 80 38 47 84